

Expéditeur : Martial BOTTON

À: [enquete-montponcon@ville-voiron.fr](mailto:enquete-montponcon@ville-voiron.fr)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association Le Pic Vert, agréée pour l'environnement, souhaite par ce courrier contribuer à l'enquête publique sur le projet de création d'un bassin de rétention au droit du vallon de Montponçon, à Voiron.

Dans la conclusion du dossier (p 107), il est indiqué qu'en cas de fortes pluies, si le débit de fuite du bassin n'est pas assuré avec une bonne marge de sécurité à long terme, un busage de shunt pourrait être envisagé. Il permettrait le délestage des eaux de la future zone d'activité Parvis 2 vers le réseau urbain du bourg de Voiron. A notre connaissance le réseau urbain de Voiron est encore en grande partie de type unitaire et lors d'épisodes orageux le collecteur des eaux usées qui longe la rivière Morge déborde dans celle-ci par un système de surverse. Le renvoi d'un surplus d'eau pluviale vers le réseau urbain de Voiron ne ferait qu'empirer la situation. Nous demandons que cette possibilité soit donc abandonnée tant que le réseau des eaux usées et que celui des eaux pluviales ne seront pas séparés. Si tel n'était pas le cas, nous demandons qu'une nouvelle enquête « loi sur l'eau » soit menée pour étudier l'impact de ce projet de délestage des eaux du nouveau bassin de Montponçon sur le réseau urbain de Voiron et a fortiori son impact sur la Morge, milieu récepteur ultime en cas d'orage.

Concernant les bordures du bassin, il faudra s'assurer que les bandes enherbées prévues tout autour suffiront à constituer des échappatoires pour la faune qui pourrait y tomber et que les zones d'enrochement pourront être contournées.

Le dossier mentionne (p 104) des risques multiples de pollutions pendant le chantier (hydrocarbures, solvants, laitance de béton...). Nous réclamons qu'un suivi du chantier soit prévu afin d'assurer une veille sur les éventuelles pollutions et que des solutions puissent être trouvées dans les plus brefs délais le cas échéant.

Enfin nous souhaitons rappeler que les travaux doivent être effectués en dehors de la période de reproduction et sensible pour la faune et la flore.

En espérant que nos remarques pourront être prises en compte dans la mise en œuvre du projet, nous vous adressons, Monsieur, nos cordiales salutations.

**P/O Dominique Venturini**

**Président**

**Martial BOTTON**

**Chargé d'études**

**Association Le Pic Vert – 24 place de la mairie 38140 REAUMONT – T. : [04 76 91 34 33](tel:0476913433) – [www.lepicvert.org](http://www.lepicvert.org)**

**Association agréée pour la protection de l'environnement en Isère au titre de l'art. L141-1 du code de l'environnement**